

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

DELIBERATION n°2017/27

L'An deux mille dix-sept et le jeudi 9 mars à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 2 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes BERGES, CLAVIER, HELIP et BARRAQUE.

Présent suppléant : M. CAILLEAUX

Mme MOURTEROT donne procuration à M. AUSSANT
Mme TOUTU donne procuration à M. CASADEBAIG
M. ALBIRA donne procuration à M. SANZ
Mme MOULAT donne procuration à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : Mme BARRAQUE

OBJET : FINANCES – BUDGET AUTONOME THYSSENKRUPP (M4) – BUDGET PRIMITIF 2017

Vu le projet de budget autonome THYSSENKRUPP pour l'exercice 2017 transmis et joint à la présente délibération,
Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2017 de THYSSENKRUPP, budget autonome de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Prévisions
Investissement	
Dépenses	1 446 227 €
Recettes	1 446 227 €
Fonctionnement	
Dépenses	45 843 €
Recettes	45 843 €

Le Président,



Jean-Paul CASAUBON

